

DÉNEIGEMENT : VRAI OU FAUX ?

La neige est arrivée en abondance au mois de décembre. Des opérations de déneigement ont été réalisées par la Commune sur les voies dont elle a la charge. Quel secteur est déneigé en premier ? Par qui ? Focus sur le déneigement, l'occasion de démêler le vrai du faux.

LA NEIGE ÉTAIT ANNONCÉE, RIEN N'ÉTAIT PRÉVU.

FAUX La Commune met en place un système d'astreinte dès les premières annonces de chutes de neige. Un patrouilleur est sur le pont dès 2 heures, pour surveiller la météo et l'état des routes. En fonction de la météo annoncée, des équipes sont prêtes à agir, chaque semaine, dès 3 heures. Dès que cette équipe a réalisé ses sept heures de service, elle est remplacée par une autre. En cas de très fortes chutes, les agents effectuent des heures supplémentaires.

DÈS LES PREMIERS FLOCONS, LA COMMUNE DOIT INTERVENIR TOUT DE SUITE.

FAUX Les engins de déneigement communaux sont déployés dès que la couche au sol est significative pour intervenir correctement et efficacement.

LES HAMEAUX NE SONT JAMAIS DÉNEIGÉS.

FAUX La Commune intervient sur toutes les voies communales. Toutefois, elle priorise ses interventions, selon l'importance et la nature de la circulation publique sur les voies, ainsi que des fonctions de desserte de celle-ci. Ainsi, l'ouverture de routes est la priorité majeure, puis le salage et les abords des établissements scolaires et des services publics. Chaque engin a ensuite un secteur bien déterminé où il déneige au moins une fois par jour.

LA COMMUNE NE DÉNEIGE PAS LES ROUTES DÉPARTEMENTALES.

VRAI Comme leur nom l'indique, les routes départementales (et l'ex-route nationale) sont déneigées par les services du Département. La Commune n'a pas à intervenir, mais les deux services interviennent de manière coordonnée (RD1212 - axe Sallanches - Praz et R309A - axe centre du village - Cote 2000).

LE DIMANCHE, LE DÉNEIGEMENT SE MET EN PLACE PLUS TARDIVEMENT.

FAUX Le système d'astreinte de la Commune est opérationnel tous les jours, y compris le dimanche et les jours fériés.

LES SERVICES SONT OBLIGÉS DE CRÉER DES MORAINES DE NEIGE.

VRAI Lorsqu'ils ouvrent les routes, les engins sont équipés d'une étrave pour pousser la neige. Le but est de sécuriser rapidement les voies communales. Ces engins ne peuvent pas, en même temps, évacuer la neige. Des tas de stockage temporaire de la neige sont alors formés à des endroits stratégiques. Ils peuvent temporairement obstruer des places de stationnement et des entrées de garages privées. Toutefois, lorsqu'elle ouvre les voies, la Commune n'est pas tenue d'enlever les moraines formées chez des privés. Ce sont aux propriétaires de s'en charger. Dès que les routes sont dégagées, la Commune rend accessible les trottoirs, puis elle évacue la neige avec des engins équipés de godet, sur un terrain situé aux Vériaz.

D'AUTRES COMMUNES FONT APPEL À DES ENTREPRISES PRIVÉES ET PAS MEGÈVE.

FAUX Au-delà de 10 cm de chutes de neige, la Commune missionne des entreprises privées de travaux publics. Les quatre sociétés (Villalba, Mont-Blanc Matériaux, Socquet et Mabboux) ont été retenues à la suite d'un appel d'offres. Lors de fortes chutes de neige, leurs interventions peuvent coûter jusqu'à 1.3 millions d'euros par saison d'hiver.

LES VOIES PRIVÉES NE SONT PAS DÉNEIGÉES PAR LA COMMUNE.

VRAI Les routes menant à certaines résidences sont privées. La Commune n'a pas à intervenir sur ces voies. Pour se renseigner sur le type de route qui passe devant chez vous, vous pouvez contacter le service urbanisme.

LE DÉNEIGEMENT COMMUNAL NE DISPENSE PAS D'AVOIR DES ÉQUIPEMENTS SPÉCIAUX.

VRAI Megève étant située en moyenne montagne, un équipement adapté sur son véhicule est nécessaire. Notez-le : pendant les chutes de neige, des rues sont très souvent bloquées par des véhicules à contre sens, non équipés ou en cours de chaînage au milieu des voies... Cela ralentit considérablement le travail des équipes de déneigement.

Le déneigement, c'est l'affaire de tous ! Je ne me débarrasse pas de ma neige sur la route, je sécurise mes haies et mon toit même en cas d'absence, je ne laisse pas les glaçons se former au bord des toitures !